

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

DÉLIBÉRATION 2023-01

Nombres de conseillers : 11

Présents : 10

Absent : 1

Le 12 janvier deux mille vingt-trois (12/01/2023)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle LAVILLE, Maire.

Présents : Mrs ARTO Jean - DEL GRANDE Stéphane – JAMMES Patrick - PASERO Fabien
Mmes GUILHON Sylvie - FRANCOIS Johanna – LAVILLE Marie-Noëlle - PALIX Fabienne -
PAMIES Sophie- SAIMMAIME Isabelle

Absent(s) excusé(s) -

Absent(s) : GUILHON Jérémie.

Convocation expédiée le 5 janvier 2023

Secrétaire de séance : ARTO Jean

OBJET : CONSOLIDATION ET REHABILITATION DU PRESBYTERE

Madame la maire expose :

Le presbytère est en très mauvais état.

Il présente des dégradations importantes qui sont susceptibles, à court et moyen terme de provoquer son effondrement. Cette dégradation est ancienne mais a été accentuée par le séisme et s'aggrave d'année en année (à noter que la demande d'indemnisation dans le cadre du classement catastrophe naturelle séisme a été refusée par les assurances qui ont considéré que les importantes fissures de ce bâtiment étaient antérieures au séisme).

L'accès au bâtiment est condamné depuis de nombreux mois en raison de sa dangerosité.

Or adossé à l'église, très visible, et contribuant à l'esthétique de ce lieu emblématique de la commune il est nécessaire et urgent de procéder à des travaux de consolidation.

Une demande auprès de la préfecture et de la région a été déposée en 2020 visant à réaliser ces premiers travaux de consolidation.

Avant d'engager le chantier, une étude de sol a été diligentée afin d'avoir un avis quant à la qualité des fondations du bâtiment.

Cette étude réalisée par l'entreprise AGESOL a démontré la gravité des dégradations et l'impossibilité d'envisager les travaux prévus initialement. Cette étude a préconisé l'intervention d'un bureau structure pour effectuer une analyse approfondie des désordres.

Le bureau technique spécialisé (BETETBAT) a réalisé une APS proposant des solutions techniques incontournables pour sauvegarder le bâtiment.

Le projet consiste à réaliser un important chantier de gros œuvre :

- Démolition partielle et reconstruction de la partie « critique »
- Démolition des cloisons et planchers intérieurs
- Mise en place de pieux pour la création et la reprise des fondations
- Réfection du toit et de la zinguerie
- Façades

L'avant-projet chiffre ces travaux à la somme de 297 966,00 € HT et 357 559 ,00 € TTC.
 Madame la Maire propose de déposer les demandes de subventions auprès des financeurs possibles pour ce type d'opération (Etat, Région, département) sur la base du plan de financement prévisionnel ci-dessous :

TRAVAUX (selon APS)	DEVIS HT	DEVIS TTC	FINANCEURS	MONTANT	%
Démolitions, reprise en sous œuvre-maçonnerie-charpente-couverture- zinguerie	297 966,00 €	357 559,20€	ETAT (DETR/DSIL)	119 186,40 €	40 %
			REGION AURA	59 593,20€	20%
			DEPARTEMENT	59 593,20 €	20%
			COMMUNE	59 593,20 €	20%

Considérant la nécessité de conserver ce bâtiment - patrimoine important de la commune - et de le réhabiliter, le conseil municipal décide de présenter des demandes de subvention auprès des financeurs :la préfecture (DETR /DSIL), la région AURA et le département de l'Ardèche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- ✓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- ✓ **DONNE** délégation à Madame la Maire pour présenter les demandes de subventions ;
- ✓ **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations ;
- ✓ **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa et à Monsieur le Chef de Service de Gestion Comptable de Privas ;

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus
 Ont signé au registre les membres présents
 Pour extrait conforme,
 Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire
 Marie-Noëlle LAVILLE



Le secrétaire,
 Jean ARTO